



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sommet du G8

Question écrite n° 65421

Texte de la question

M. Bernard Perrut demande à M. le ministre des affaires étrangères ce qu'il pense des conditions dans lesquelles se déroulent les sommets internationaux, dans un climat de violence prévu et annoncé organisé par des bandes spécialisées et bien préparées pour ce genre de manifestations. Après Seattle et Nice, l'exemple récent de Gênes en est une illustration. Si de telles rencontres doivent se renouveler dans un avenir proche ou lointain, il lui demande s'il ne juge pas nécessaire de proposer de nouvelles conditions d'organisation susceptibles d'assurer la sécurité et d'éviter le spectacle désolant qui a été offert au G8 de Gênes.

Texte de la réponse

Les incidents violents, parfois très graves, qui ont eu lieu lors des sommets internationaux de Seattle, de Nice, de Göteborg et de Gênes ne peuvent qu'être déplorés. Ils dénaturent l'objet de ces réunions et concourent à les déprécier aux yeux de l'opinion. Si le droit à manifester existe, et s'il est donc légitime qu'il puisse s'exercer à l'occasion de ces sommets, la violence, elle, est inacceptable, et ne peut qu'être condamnée. Il convient donc de tout mettre en oeuvre pour que ces incidents ne se renouvellent pas, notamment lorsqu'ils sont préparés par des groupes qui poursuivent des buts sans rapport avec l'objet de ces manifestations. C'est pourquoi les grands pays industrialisés et les organisations internationales, conscients de ces risques, veillent à renforcer les mesures d'ordre public indispensables et à adapter les conditions dans lesquelles se déroulent ces sommets. S'agissant de Gênes, le gouvernement italien assure que les procédures judiciaires en cours iront à leur terme à la suite des plaintes déposées par des victimes de certains agissements de la police. Ces violences ne doivent pas, non plus, occulter les questions de fond soulevées par les mouvements critiques à l'égard de la mondialisation. Si la mondialisation est un progrès, elle ne va pas sans susciter des inquiétudes compréhensibles. Elle crée de grandes richesses, et la France, quatrième exportateur mondial de biens et services, en bénéficie tout particulièrement ; mais cette richesse n'est pas répartie équitablement entre le Nord et le Sud, voire à l'intérieur de chaque nation. Elle suscite des bouleversements humains et sociaux - mouvements migratoires, délocalisations d'entreprises et un ensemble de craintes pour l'environnement, les droits sociaux, la diversité culturelle et la sécurité comme la qualité de l'alimentation. Il faut, dans ce contexte, lutter contre le paradoxe qui conduit ceux qui souhaitent une autre mondialisation à dénoncer les enceintes internationales où la régulation peut progresser, comme s'y emploie avec constance le gouvernement français. Pour toutes ces raisons, un dialogue accru avec les secteurs concernés (syndicats, ONG) qui le souhaitent est nécessaire. Les gouvernements nationaux, détenteurs de la légitimité démocratique conférée par les élections au suffrage universel et la responsabilité devant les parlementaires, ne sauraient se dessaisir de leur responsabilité au profit de groupes d'intérêt particulier. Le Gouvernement ne ménage pas ses efforts pour que la consultation de tous et surtout l'action menée aux niveaux européen et international servent à l'intérêt général, qui est celui d'une mondialisation maîtrisée et humanisée.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65421

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 3 septembre 2001, page 4976

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5562